Ramik® Brun

Antirongeur résistant aux intempéries pour éliminer les souris des vergers,
des plantations d'arbres de Noël, des zones récemment reboisées,
des rideaux protecteurs et des pépinières.

GARANTIE: Diphacinone …….... 0,005%

LIRE L'ÉTIQUITTE AVANT L'EMPLOI

N°D'ENREGISTREMENT: 11,670 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE AGRICOLE

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Garder hors de la portée des personnes et des animaux domestiques et familiers. Si le produit est avalé, il peut diminuer la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Disposer l'appât loin des animaux domestiques familiers et sauvages. Les chiens sont particulièrement sensibles à ce produit. L'emploi d'un anti-coagulant peut présenter un danger notable par empoisonnement secondaire pour les oiseaux et mammifères prédateurs. Ne pas utiliser l'appât en quantité exagérée; dans la mesure du possible, retrouver l'appât et les cadavres de souris et les enterrer ou les jeter aux ordures ménagères.
RESTER HORS DE LA ZONE TRAITÉE. On doit signaler les zones traitées par des panneaux indicateurs.
POUR L'ELIMINATION DES: Souris *(Microtus sp* et *Peromyscus s*p) dans les vergers d'arbres fruitiers (à noyaux et à pépins) producteurs et non-producteurs, les plantations d'arbres de Noël, les zones récëmment reboisées, les rideaux protecteurs et les pépinières.
PREMIERS SOINS: Contact avec les yeux: Rincer à l'eau au moins 15 minutes.
Contact avec la peau: Bien laver au savon et à l'eau.
Si avali, donner 1 à 2 verres d'eau et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que le vomissement soit clair. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les vitamines K_1 administrées sous forme d'injections intraveineuses, intramusculaires ou sous-cutanées ou par ingestion orale sont conseillées comme traitement palliatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement de temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si ces traitements répétés s'imposent.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Ne pas jeter dans des lacs, rivières ou étangs.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser les contenants vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.
ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.
IMPORTANT: Conserver ce produit dans un récipient fermé, à l'abri des odeurs pouvant contaminer l'appât et réduire son efficacité. L'appât peut être absorbé à plusieurs reprise par les souris avant qu'on en remarque les effets. II peut falloir plusieurs jours avant que la mort se produise.
AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*
AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.
MODE D'EMPLOI: Dans les vergers, on ne doit pas utiliser ce produit tant que tous les fruits n'ont pas été récoltés et que tous les fruits en état d'être récoltés n'ont pas été cueillis. Ne pas couper le foin des zones traitées ni s'en servir comme fourrage ou litière. Ne pas faire paître de bétail de boucherie ou de laiterie dans les champs traités. On doit commencer la pose de l'appât à la fin de l'automne (juste avant la première chute de neige). Ne pas utiliser l'appât après le 31 mars. Répartir les boulettes au taux de 22 kg à l'hectare en deux applications de 11 kg chacune. Cela équivaut à 140 boulettes (une petite poignée) par 10 mètres carrés en deux applications de 70 boulettes chacune. On peut espacer les applications de 20 à 40 jours.

ll faut inspecter la zone traitée pendant les périodes de dégel, en hiver et immédiatement apprès la fonte des neiges. II faut appliquer de nouveau l'appât s'il y a encore des traces de dommage sur le tronc.
Si l'on observe les précautions suivantes, les risques pour les chiens seront moindres

(a) Ne pas empiler l'appât sur le sol nu ou sur la neige. Répartir l'appât dans l'herbe, là où les souris cherchent leur nourriture; cela le rend aussi plus difficile à trouver pour les chiens.
(b) Ne pas placer l'appât sur le sol nu. Si l'herbe ou les mauvaises herbes ont été enlevées autour du tronc des arbres, répartir l'appât dans l'herbe en bordure de la zone dénudée.
(c) Ne pas placer l'appât dans les fossés, les routes ou les bordures des vergers où le public peut promener des animaux familiers.

HACCO, Inc.
P.O. Box 7190
Madison, WI 53707

CONTENU NET: 20 kg